

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 juin 2023  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire**  
**palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dix-huitième année**

**Lettres identiques datées du 21 juin 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La dangereuse montée du terrorisme israélien et de la violence dirigée contre le peuple palestinien me contraint à lancer un nouvel appel urgent au Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble, au lendemain de la précédente lettre que je vous avais adressée.

Israël et ses forces militaires et milices de colons incendient des villages palestiniens, terrorisent les populations, déplacent des familles, s'emparent de leurs terres et attaquent, tuent et blessent des civils palestiniens, parmi lesquels des enfants.

Tout en étant témoin de cette nouvelle agression criminelle commise contre notre peuple, la communauté internationale n'agit toujours pas pour lui offrir la protection dont il a désespérément besoin et à laquelle il a droit, conformément au droit international humanitaire, compte tenu de l'occupation militaire qu'il subit depuis 56 ans.

À l'évidence, malgré les innombrables condamnations et appels lancés pour qu'Israël cesse sa campagne de terreur contre le peuple palestinien, qui dure depuis des décennies, celle-ci devient de plus en plus virulente, étant donné que les responsables et militaires israéliens, qui ne sont toujours pas amenés à rendre des comptes, s'enhardissent et semblent croire qu'ils peuvent continuer à perpétrer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sans en subir la moindre conséquence.

Aujourd'hui, cette impunité s'est traduite par des attaques de colons israéliens contre Termoussaaya, Loubban el-Charqiyé, Sinjil et d'autres villages de la Cisjordanie occupée. Des centaines de colons israéliens, sous la surveillance et avec l'appui des forces d'occupation israéliennes, s'en sont sauvagement pris à des civils palestiniens et ont incendié des habitations et des véhicules, commettant délibérément



ces violences dans un esprit de vengeance, cherchant à terroriser l'ensemble de la population.

Omar Ketin, un jeune Palestinien âgé de 27 ans, a été tué par des assaillants israéliens à Termoussaaya, et plusieurs autres civils ont été blessés. Par ailleurs, aujourd'hui, une nouvelle famille de Jénine a tragiquement dû enterrer son enfant : Sadil Ghassan Ibrahim Nagnaghieh, 15 ans, qui avait été blessée d'une balle dans la tête par les forces d'occupation israéliennes à Jénine le 19 juin, a succombé aujourd'hui à ses blessures. La balle qui l'a touchée au visage avait été tirée par un soldat israélien installé à bord d'un véhicule militaire blindé qui s'éloignait de la maison de la famille de l'adolescente, située dans le camp de réfugiés de Jénine.

Et, pourtant, personne n'a eu à répondre de ces crimes, et Israël ne figure toujours pas sur la liste des auteurs de violations en série des droits de l'enfant.

Les scènes qui se sont déroulées dans les villages palestiniens pris d'assaut aujourd'hui rappellent l'attaque terroriste perpétrée contre le village de Houara en février, que même les Israéliens avaient qualifiée de pogrom et pour laquelle personne n'avait eu à rendre de comptes. C'est ainsi qu'aujourd'hui, des bandes de colons extrémistes ont incendié au moins 30 habitations et 60 véhicules et perpétré d'innombrables autres actes de violence.

Le fait est que le terrorisme des colons israéliens est parrainé par l'État, comme en attestent les aides financières et l'appui politique et diplomatique émanant de tout l'appareil d'État israélien. En outre, ce terrorisme d'État est ouvertement toléré, voire célébré par les responsables israéliens, certains d'entre eux allant jusqu'à préconiser de telles attaques vengeresses et affirmer fièrement, ouvertement et sans scrupule leur volonté de dominer et d'assujettir le peuple palestinien, ainsi que de voler et d'annexer le territoire palestinien par tous les moyens nécessaires.

En conséquence, des vies palestiniennes continuent d'être mises en péril et ce régime illégal d'occupation coloniale et d'apartheid est de plus en plus solidement ancré et de plus en plus criminel, ce qui compromet l'avenir des deux peuples et de la région dans son ensemble, et menace la paix et la sécurité internationales.

Seuls la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et le démantèlement de son odieux régime d'apartheid peuvent garantir la protection des Palestiniens et la réalisation de leurs droits inaliénables, notamment celui de vivre en tant que peuple libre dans sa patrie.

Les dirigeants palestiniens condamnent avec la plus grande fermeté tous ces crimes odieux perpétrés contre leur peuple et demandent à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et d'agir de toute urgence pour mettre fin à cette dangereuse escalade et protéger le peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et tous les acteurs étatiques responsables ont le devoir d'agir conformément à la Charte des Nations Unies et à toutes les autres dispositions pertinentes du droit international, notamment en prenant des mesures immédiates pour amener Israël et ses milices de colons terroristes à répondre de leurs actes avec toute la rigueur de la loi, ce qui est essentiel pour obtenir réparation et, en fin de compte, mettre un terme à ces crimes de guerre et à ces crimes contre l'humanité perpétrés à l'encontre de notre peuple.

La présente lettre fait suite aux 794 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 20 juin 2023 ([A/ES-10/942-S/2023/454](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance

occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,  
Observateur permanent  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

---